



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA CANADA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 juin 2013 à 19 h 00 au centre municipal situé au 7, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Hervé Courchesne	Siège 1
Monsieur Pierre Normandin	Siège 2
Monsieur Christian Gauthier	Siège 4
Madame Isabelle Clément	Siège 5 arrivée à 19 h 30
Monsieur Fernand Gagnon	Siège 6

Le siège 3 est laissé vacant par le départ du conseiller Éric Lacaille en janvier 2013

Est aussi présente :

Josée Parsons, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 00 devant environ 10 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

000 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE

- 0.1 Ouverture de la séance
- 0.2 Adoption de l'ordre du jour
- 0.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2013
- 0.4 Rapport d'activités du Maire du mois de mai 2013

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Acceptation des salaires et des remises pour mai 2013
- 1.2 Acceptation des déboursés de mai 2013
- 1.3 Ressources humaines : embauche de la réceptionniste et secrétaire d'élection
- 1.4 Réception d'une mise en demeure
- 1.5 Achat de 100 chaises pour centre municipal
- 1.6 ADMQ : colloque de zone
- 1.7 Invitation conférence sur l'accès à l'information



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

- 1.8 Entretien du centre municipal, maison des jeunes et du presbytère
- 1.9 MRC VG - Invitation au Tournoi de Golf du Préfet 2013
- 1.10 Séance du 2 juillet 2013 sera tenue à 17h au lieu de 19h

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Plaquettes de numéro civique
- 2.2 Comité de Sécurité incendie : compte rendu de la rencontre du 8 mai
- 2.3 SSI Visite de prévention
- 2.4 SSI formation

300 TRANSPORT

- 3.1 Lettre de Philippe Nault
- 3.2 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal : demande de subvention 2013-2014

400 HYGIÈNE DU MILIEU et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Acceptation des travaux réalisés au barrage du Ruisseau de Bleu Sea
- 4.2 Collecte des matières résiduelles sur le chemin Hilaire et une partie du chemin du Lac-chez-Médée

500 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1 Politique Familiale et des Aînés :
Consultation publique 8 juin à 9h suivi d'un dîner
- 5.2 Engagement pour les environnements favorables aux saines habitudes de vie
- 5.3 Paroisse St-Gabriel de Bouchette
- 5.4 Centraide invitation AGA 2013 - 13 juin

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Dérogation mineure 2013-011
- 6.2 Avis de motion – Règlement 2013-026 Modificateur du Règlement de zonage 93-03-15(B)
- 6.3 Avis de motion - Règlement 2013-027 Modificateur du Règlement de permis et certificats 93-03-15(E)
- 6.4 Offre de services : Urba Solutions
- 6.5 Construction de la tour du Mont Morissette : Modification des travaux S-01 et S-02
- 6.6 Construction de la tour du Mont Morissette : Modification à l'échéancier
- 6.7 Construction de la tour du Mont Morissette : campagne de financement – Vente de marches
- 6.8 Mont Morissette : achat d'un VTT Honda 400
- 6.9 Projet d'agrandissement du centre communautaire et ajout d'une bibliothèque : aide financière dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC)



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

6.10 Avis de motion – Règlement 2013-028 pour l'agrandissement du centre communautaire et l'ajout d'une bibliothèque

700 LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Colloque les arts et la ville : compte rendu de Sylvie Grégoire
- 7.2 Liste des événements à venir à Blue Sea de mai à novembre 2013
- 7.3 Vente de garage 8 juin 2013
- 7.4 Assemblée générale de fondation de l'Association des amis du Presbytère de Blue Sea 15 juin 2013 à 10h

800 CORRESPONDANCE

- 8.1 CSP-Si compte rendu de la rencontre du 7 mai 2013

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS

1100 FERMETURE DE LA SÉANCE

2013-06-470

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 3 juin 2013 soit adopté tel que déposé par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière Josée Parsons.

ADOPTÉE

2013-06-471

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 MAI 2013

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2013 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière Josée Parsons.

ADOPTÉE



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

NOTE :

Dépôt et lecture du rapport d'activités du maire du mois de mai 2013

2013-06-472

ACCEPTATION DES SALAIRES VERSÉS EN MAI 2013 ET DES REMISES À PAYER

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 18 à 22 de mai 2013 et qui totalisent un montant de 32 065,68 \$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 15 134,81 \$ pour les salaires versés en mai 2013 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 2 585,28 \$ pour le mois de mai 2013 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 2 337,06\$ pour le mois de mai 2013 soient acceptées.

ADOPTÉE

2013-02-473

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS ET PRÉLÈVEMENTS DU MOIS DE MAI 2013

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE les déboursés de mai 2013 qui totalisent un montant de 175 770,77 \$ sur le journal des déboursés no 183 à 186 soient acceptés.

ADOPTÉE



2013-06-474

RESSOURCES HUMAINES : EMBAUCHE DE LA RÉCEPTIONNISTE ET SECRÉTAIRE D'ÉLECTION

CONSIDÉRANT QUE selon la résolution numéro 2013-05-444 de la séance ordinaire du 6 mai dernier, une offre d'emploi a été publiée pour un poste de réceptionniste et secrétaire d'élection;

CONSIDÉRANT QUE parmi les candidatures reçues, trois d'entre elles ont fait l'objet d'entrevue le 9 mai 2013;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil retienne la candidature de Madame Isabelle Gauthier pour combler le poste de réceptionniste et secrétaire d'élection;

QUE la période d'embauche débute le 14 mai 2013 et se termine à la fin novembre 2013 à raison de 15 heures à 22.5 heures par semaines en plus des remplacements pendant les vacances des employés réguliers;

QUE le taux horaire soit fixé à 14,50\$.

ADOPTÉE

2013-06-475

RÉCEPTION D'UNE MISE EN DEMEURE

CONSIDÉRANT QUE la firme d'avocats, Morin Poisson Chagnon de Mont-Laurier a fait parvenir une mise en demeure à la municipalité en date du 7 mai 2013;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil mandate Me Marc Tremblay de la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour étudier le dossier et rédiger une réponse.

ADOPTÉE



2013-06-476

SOUSSIONS POUR L'ACHAT DE CHAISES POUR LE CENTRE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les chaises empilables dans la salle municipale sont presque toutes brisées;

CONSIDÉRANT QUE nous avons demandé des prix pour 100 chaises empilables;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la plus basse soumission pour l'achat de 100 chaises empilables « Talia » de couleur beige du fournisseur Imprimerie Maniwaki pour un prix unitaire de 44.15\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

2013-06-477

ADMQ : COLLOQUE DE ZONE

CONSIDÉRANT QUE le colloque de la zone Outaouais annuel se tiendra à Aylmer le 12 septembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'inscription est de 110 \$ par participant;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le paiement des frais d'inscription de la directrice générale, Josée Parsons ou de la directrice générale adjointe France Carpentier, au colloque de zone qui se tiendra le 12 septembre prochain à Aylmer au coût de 110 \$ plus les taxes applicables ainsi que les frais de déplacement afférents.

ADOPTÉE

NOTE :

Invitation de Dunton Rainville, Avocats à la conférence sur « :L'analyse et le traitement d'une demande d'accès à l'information » qui se tiendra à l'Auberge des 2 rives de Kazabazua le 5 juin 2013.



2013-06-478

ENTRETIEN MÉNAGER DU CENTRE MUNICIPAL, MAISON DES JEUNES ET DU PRESBYTÈRE

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2011-09-239 le 6 septembre 2011, l'entretien ménager du centre municipal, de la maison des jeunes ainsi que du presbytère est effectué par Claude Martel au taux horaire de 12 \$;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'augmentation du taux horaire de 12 \$ à 14 \$ payable à Claude Martel, travailleur autonome, pour effectuer l'entretien ménager et ce, à compter du 1^{er} juin 2013.

ADOPTÉE

2013-06-479

MRC VG INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DU PRÉFET 2013

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf annuel du préfet de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau se tiendra le 10 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QU'une partie des profits seront versés à notre municipalité pour défrayer les coûts reliés à l'organisation de la Petite Séduction 3-4-5 juillet 2013;

CONSIDÉRANT QU'il serait de mise pour la municipalité de participer à cet événement;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la participation d'un quatuor au coût de 500\$

ADOPTÉE

2013-06-480

SÉANCE DU 2 JUILLET À 17 H AU LIEU DE 19 H

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de tournage de La Petite Séduction souhaite tenir une séance d'information publique le 2 juillet à 18h30



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la tenue de la séance ordinaire du 2 juillet 2013 à 17h au lieu de 19h afin de permettre la tenue de la séance d'information publique de la Petite Séduction à 18h30.

QU'un avis public soit publié à cet effet.

ADOPTÉ

2013-06-481

PLAQUETTES DE NUMÉRO CIVIQUE - MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2012-11-262 la commande a été placée auprès d'Enseignes Performance Plus pour 1210 plaquettes et le versement du dépôt de 11 038,74 \$ a été effectué;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur a procédé à la fabrication des plaquettes tel que décrit dans le document d'appel d'offres (plaquettes de 300 mm sans logo) sans tenir compte de la demande de la municipalité décrite dans la résolution 2012-11-262 (plaquettes de 330 mm avec logo);

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur propose d'ajouter gratuitement des logos de la municipalité aux plaquettes situées au début des chemins (sur les deux côtés) bordant les municipalités voisines de Messines, Bouchette et Gracefield;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2013-05-452 l'installation des plaquettes a été reportées vers la fin du mois de juillet 2013;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la proposition d'Enseignes Performance Plus pour l'ajout gratuit du logo de la municipalité aux plaquettes situées au début des chemins bordant les municipalités voisines de Messines, Bouchette et Gracefield;

QUE le montant total de la dépense se détaille comme suit :



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

Fiche et poteau avec peinture bleu	18,40 \$
Réflecteur	,08 \$
Plaquette bleu de 300 mm avec logo	6,62 \$
Sous total unitaire avant taxes et installation	25,10 \$
Quantité : 1210	
Total avant taxes et installation	30 371,00 \$

Installation à venir (à l'unité) ± 1073	5,00 \$
---	---------

QUE ce Conseil autorise le paiement de la facture 5994 pour un montant de 20 770,01 \$ plus taxes à Enseignes Performance Plus suite à la livraison de la marchandise;

QUE ce Conseil autorise le paiement des frais d'installation au coût de 5\$ l'unité une fois celle-ci complétée.

ADOPTÉE

NOTE :

Comité de sécurité incendie : dépôt du compte rendu de la rencontre du 8 mai 2013

2013-06-482

SSI VISITE DE PRÉVENTION

CONSIDÉRANT QUE selon le schéma de couverture de risques en incendie, il importe de monter un programme de visites préventives des résidences;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers prévoient débiter les visites en juin 2013;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu de rémunérer les pompiers pour cette activité d'importance;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la rémunération des pompiers à 50\$ par jour ou 25\$ par demi-journée dans le cadre du programme de visites préventives prévue dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

ADOPTÉE



2013-06-483

SSI FORMATION

CONSIDÉRANT QUE le poste de directeur en sécurité incendie demande beaucoup de travaux au niveau informatique;

CONSIDÉRANT QUE selon le type de travail, il serait préférable que le directeur en sécurité incendie maîtrise les logiciels word, excel et la gestion des fichiers et dossiers;

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de l'Outaouais, campus de Maniwaki, offre cette formation d'une durée de 18 heures au coût de 185\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'inscription du directeur du service de sécurité incendie Éric Lacaille à la formation portant sur les logiciels word, excel et gestion des fichiers et dossiers offert par le Cégep de l'Outaouais, campus de Maniwaki au coût de 185\$ plus les taxes applicable d'une durée de 18 heures.

ADOPTÉE

NOTE

Dépôt d'une lettre de monsieur Philippe Nault concernant un problème de drainage sur le chemin de la Belle-Baie.

Un accusé de réception sera acheminé à monsieur Nault et nous procéderons à l'étude de la situation.

2013-06-484

**PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL (PAARRM)
: DEMANDE DE SUBVENTION 2013-2014**



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

CONSIDÉRANT QUE le 14 mai 2013 nous avons reçu une lettre de la Députée de Gatineau, madame Stéphanie Vallée, concernant le Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite effectuer les travaux suivants :

- chemin de la Belle-Baie : rechargement et ponceaux 15 000 \$
- chemin du Lac-Castor : drainage 30 000 \$
- chemin Lafontaine : rechargement 25 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux est estimé à environ 70 000 \$;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la municipalité de Blue Sea souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) pour un montant de 50 000\$ à Madame Vallée, qui par la suite soumettra ses recommandations au ministre des Transports;

QUE ce conseil nomme la directrice générale Josée Parsons comme responsable de la demande pour la municipalité et l'autorise à signer les documents afférents.

ADOPTÉE

2013-06-485

ACCEPTATION DES TRAVAUX RÉALISÉS AU BARRAGE DU RUISSEAU DE BLUE SEA

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'infrastructure du barrage du ruisseau de Blue Sea s'est effondrée lors de la fin de semaine du 27 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE des mesures d'urgence ont été prises afin de stabiliser l'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des travaux s'élève à 2 575,10\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la moitié du coût est remboursable par la municipalité de Messines;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

QUE ce Conseil approuve les dépenses reliées à la réfection de la structure du barrage du ruisseau du Blue Sea au montant de 2 575.10\$ taxes incluses payable à la Carrière Clément Tremblay & fils.

ADOPTÉE

2013-06-486

COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE CHEMIN HILAIRE ET UNE PARTIE DU CHEMIN DU LAC-CHEZ-MÉDÉE

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Fortin a fait parvenir une lettre à la municipalité en date du 30 mai 2013 concernant la collecte des matières résiduelles sur le chemin Hilaire et une partie du chemin du Lac-chez-Médée dont il est propriétaire;

CONSIDÉRANT QU'avant d'autoriser le droit de passage relatif à la collecte des matières résiduelles Monsieur Fortin souhaite apporter les recommandations suivantes :

1. La municipalité doit se porter garant de l'entrepreneur qui ramassera les déchets;
2. Une assurance responsabilité sera obligatoire, en aucun cas il ne sera responsable s'il y a un accident;
3. L'entrepreneur passera sur les chemins dans leurs états actuels;
4. Le camion doit être de moins de cinq (5) tonnes;
5. Les bacs des propriétaires devront être dans leur entrée de la cour, car les chemins sont étroits;
6. La municipalité devra s'occuper de ramasser ou de les faire ramasser par les propriétaires, advenant que les déchets soient renversés et ce, le plus vite possible;
7. Si les déchets se retrouvent sur son terrain, la municipalité devra les ramasser au plus tôt;
8. Cette entente devra être renouvelée à tous les ans;
9. Obtenir une résolution du conseil municipal;
10. La boîte à déchets actuelle sur le chemin du Lac-chez-Médée devra être enlevée et le terrain devra être nettoyé au plus tard deux semaines après l'entente, ce par la municipalité.

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu;

QUE ce conseil accepte les recommandations de Monsieur Christian Fortin tel que décrites au préambule.

ADOPTÉ



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

NOTE :

Politique Familiale et des aînés : Une consultation publique aura lieu le 8 juin 2013 de 9 heures à midi et sera suivie d'un repas dans le cadre de la Fête des voisins.

NOTE :

Concertation pour les saines habitudes de vie en Outaouais :
Déclaration municipale d'engagement.
Reporté à une séance ultérieure suite à l'adoption du plan d'action accompagnant la Politique familiale et des aînés

NOTE :

Paroisse St-Gabriel de Bouchette
Demande d'aide financière. Le conseil ne souhaite pas contribuer

NOTE :

Centraide : Invitation à leur AGA qui se tiendra le 13 juin 2013 à 19h à Mont-Laurier

2013-06-487

DÉROGATION MINEURE 2013-11

MATRICULE 3220 50 1832

CONSIDÉRANT QUE le 2 mai 2013 monsieur Serge Roberge et madame Donna Wigney ont déposé une demande de dérogation mineure pour la propriété située au 5, chemin des Chevreuils (lot 25-21 rang 10 Canton de Bouchette – Zone V 144) afin de rendre conforme la marge latérale du bâtiment principal existant du côté nord ainsi que la marge riveraine du bâtiment principal existant du côté ouest;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux articles 6.1.1.4.1 du règlement de zonage 93-05-15B la marge latérale du bâtiment principal existant doit être de 6 mètres et qu'elle



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

serait plutôt de 3,86 mètres tel qu'illustré sur le plan DWG 61879 du dossier 13M-088 minute 4236 préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre avec le groupe AGBR.SAT en date du 24 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 6.1.1.6 du règlement de zonage 93-03-15B la marge riveraine du bâtiment principal existant doit être de 21,9 mètres et qu'elle serait plutôt de 21,04 mètres tel qu'illustré sur le plan DWG 61879 du dossier 13M-088 minute 4236 préparé par Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre avec le groupe AGBR.SAT en date du 24 avril 2013;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été présentée au comité consultatif le 8 mai 2013 et que celui-ci recommande au conseil l'approbation de la demande de dérogation no 2013-011 car les travaux de construction du bâtiment principal ont été effectuées de bonne foi suite à l'obtention d'un permis (06-66767) et que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié dans le Journal La Gatineau le 16 mai 2013;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte la demande de dérogation mineure 2013-011 tel que présentée et accorde les dérogations suivantes au règlement de zonage 93-03-15B:

- **Marge latérale** du bâtiment principal existant du côté nord :
6 mètres - 3,86 mètres = **dérogation de 2,14 mètre**
- **Marge riveraine** du bâtiment principal existant du côté ouest :
21,9 mètres - 21,04 mètres = **dérogation de 0,86 mètres**

Tel qu'illustré sur le plan DWG 61879.

ADOPTÉE



AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 2013-026 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 93-03-15(B)

Avis de motion est donné par Fernand Gagnon, conseiller, voulant que le règlement n° 2013-026 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La modification apportée au règlement de zonage n°93-03-15 (B) vise à restreindre l'utilisation de véhicules de camping (caravane, roulotte, maison motorisée, caravane pliante et tous les autres véhicules de camping du même type) aux terrains de camping conformes, ou comme bâtiment temporaire durant la construction d'un bâtiment principal, à condition que le permis de construction de ce bâtiment soit émis et que le véhicule de camping ne soit pas utilisé pour une durée supérieure à 2 ans.

Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 2013-027 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS N° 93-03-15(E)

Avis de motion est donné par Hervé Courchesne, conseiller, voulant que le règlement n° 2013-027 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. La modification apportée au règlement concernant les permis et certificats n°93-03-15 (E) vise à exiger que tous les terrains à lotir ou à construire soit adjacents à une rue publique ou une rue privée conforme au règlement de lotissement et construite, à préciser les documents à soumettre au soutien d'une demande de permis et quelques autres modifications.

Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.



2013-06-488

OFFRE DE SERVICES : URBA-SOLUTIONS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de modification du règlement de zonage et du règlement concernant les permis et certificats, la municipalité a demandé à la firme Urba-SOLutions de lui soumettre une offre de services afin de l'appuyer dans sa démarche;

CONSIDÉRANT QU'Urba-Solutions a soumis une offre de services comprenant :

- Lecture des règlements de zonage, lotissement et sur les permis et certificats actuels
- Rédaction des avis de motion
- Rédaction des projets de règlements
- Rédaction des avis publics et d'un échéancier
- Analyse d'un plan projet de lotissement

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil accepte l'offre de services du 29 mai 2013 d'Urba-SOLutions pour un montant de 2 000 \$ plus taxes.

ADOPTÉE

2013-06-489

CONSTRUCTION DE LA TOUR DU MONT MORISSETTE : MODIFICATION DES TRAVAUX

CONSIDÉRANT QUE suite aux recommandations de l'ingénieur de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ainsi que du comité de construction, il y aurait lieu de modifier les travaux à la nouvelle tour du parc régional du mont Morissette;

CONSIDÉRANT QUE la modification des travaux portant le numéro S01 s'élève à 9 961.12\$;

CONSIDÉRANT QUE la modification des travaux portant le numéro S02 s'élève à 1 802.64\$;

Il est proposé par Hervé Courchesne et unanimement résolu :



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

QUE ce Conseil approuve les modifications aux travaux du projet de la tour au parc régional du mont Morissette ainsi que les coûts reliés tel que décrit sur le document déposé par le service de génie municipale de la MRC VG S01 au montant de 9 961.12\$ et S02 au montant de 1 802.64\$ avant taxes.

ADOPTÉE

19H30

LA CONSEILLÈRE ISABELLE CLÉMENT ARRIVE ET PRENDS SON SIÈGE

2013-06-490

CONSTRUCTION DE LA TOUR DU MONT MORISSETTE : MODIFICATION À L'ÉCHÉANCIER

CONSIDÉRANT QUE selon le contrat entre la municipalité et Construction Telmosse et fils inc. concernant la construction de la tour, il est stipulé à l'article 1.3 que les travaux prendront fin au plus tard le vendredi 15 juin 2013 à midi;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acceptation des modifications stipulées à la résolution 2013-06-489, la date limite pour la fin des travaux doit être reportée en conséquence;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil approuve que la date de fin des travaux (article 1.3) soit reportée au 2 juillet 2013.

ADOPTÉE

NOTE :

Construction de la tour du Mont Morissette : campagne de financement – vente de marches aux citoyens au coût de 250\$



2013-06-491

MONT MORISSETTE : ACHAT D'UN VTT HONDA 400

CONSIDÉRANT QUE Les Sports Dault et Frères de Maniwaki offraient gratuitement l'utilisation d'un VTT à l'Association du parc régional du Mont Morissette en guise de commandite;

CONSIDÉRANT QUE la présente entente a pris fin;

CONSIDÉRANT QUE Les Sports Dault et Frères offre à la municipalité la possibilité de faire l'achat d'un VTT usagé (environ 3000km d'usure) Honda 400 à raison de 750\$ par année pour une durée de 3 ans. La balance du montant demeurerait leur part de commandite pour la même période.

Il est proposé par Christian Gauthier et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise l'achat d'un VTT usagé Honda 400 à raison de 750\$ par année pour une durée de 3 ans chez Les Sports Dault et Frères;

QUE le véhicule soit ajouté à la police d'assurance de la municipalité pour couverture.

ADOPTÉE

2013-06-492

PROJET D'AGRANDISSEMENT DU CENTRE MUNICIPAL ET L'AJOUT D'UNE BIBLIOTHÈQUE : AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS D'AMÉLIORATION DE L'INFRASTRUCTURE COMMUNAUTAIRE (FAIC)

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2013-04-433 une demande de financement a été déposée dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC) pour le projet d'agrandissement du centre communautaire et l'ajout d'une bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE notre projet a été priorisé par Développement économique Canada;

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance datée du 17 mai 2013, le conseiller de DEC pour l'Outaouais, nous informe que certains documents sont nécessaires pour compléter l'analyse de notre demande;



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le maire Laurent Fortin et la directrice générale Josée Parsons à agir comme délégués de pouvoir pour la présente demande d'aide financière auprès de Développement économique Canada et à signer tous les documents reliés à cette demande.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT N° 2013-028 POUR L'AGRANDISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE ET L'AJOUT D'UNE BIBLIOTHÈQUE

Avis de motion est donné par Isabelle Clément, conseillère, voulant que le règlement n°2013-028 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Le règlement a pour but de décréter une dépense de 1 000 000,00 \$ et un emprunt de 500 000,00 \$ pour réaliser les travaux d'agrandissement du centre communautaire et l'ajout d'une bibliothèque selon l'étude de faisabilité préparée par Lapalme Rheault Architectes. Un montant de 500 000,00 \$ devant provenir de Développement économique Canada dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC).

Le projet dudit règlement ayant été remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

NOTE :

Colloque les Arts et la Ville : dépôt du compte rendu de la coordonnatrice du presbytère Sylvie Grégoire qui a participé au colloque qui se tenait à la Maison du Citoyen de Gatineau du 22 au 24 mai 2013.



Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2013

NOTE :

Dépôt de la liste des événements à venir à Blue Sea pour la période de mai à novembre 2013

NOTE :

La 7^e méga vente de garage annuelle se tiendra samedi le 8 juin 2013 sur le terrain du presbytère.

Un casse-croûte sera aménagé par l'organisme de participation des parents (OPP) Les ParEnsembles de l'école Reine Perreault.

NOTE :

L'Assemblée générale de fondation de l'Association des amis du presbytère de blue sea se tiendra le 15 juin 2013 à 10h au centre municipal.

Période de questions de 19 h 45 à 20 h 00

2013-06-493

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 3 juin 2013 soit close à 20 h 00.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Josée Parsons
Directrice générale
Secrétaire-trésorière